

Ordures ménagères et...

...litières pour chats

...sacs d'aspirateur

...briques de lait et de jus de fruit

...barquettes alimentaires de viande, poisson, etc.






...mouchoirs en papier, papiers essuie-tout

...boîtes alimentaires de cacao, bouillon, etc.

...déchets composites

...chips d'emballage en maïs (mou)

A la poubelle, je ne peux pas jeter : les déchets spéciaux (verniss, laque, solvant, diluant, colles, matières toxiques...), les médicaments (à remettre à la pharmacie), le verre recyclable, le papier et le carton recyclables, les néons et ampoules spéciales de base consommation, les capsules de café Nespresso et autres, la ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables, le polystyrène expansé (sagex).

	<p>Réfrigérateurs, congélateurs</p> <p>→ Hubert Etter SA Vuadens</p>
	<p>Médicaments et déchets toxiques</p> <p>→ Pharmacies ou STEP de Broc (mercredi après-midi)</p>
	<p>Déchets carnés (animaux d'élevage ou domestiques morts)</p> <p>→ SANIMA Broc (du lundi au samedi de 09h00 à 11h00)</p> <p>→ SANIMA La Joux (du lundi au samedi de 13h30 à 15h30)</p>

Est considéré comme **encombrant** tout objet provenant du ménage suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.